

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 
ID : 974-249740101-20250410-2025_027_BC_10-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 9
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_027_BC_10
*Projet de coopération avec la
Commune Urbaine de Sainte-Marie
(Madagascar) - Prolongation du
partenariat entre le Territoire de
l'Ouest et l'ONG LE GRET (octroi
d'une subvention sur la période 2025-
2026).*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Laetitia LEBRETON

Nombre de votants : 13

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
1 avril 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/04/2025

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE
- M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno
DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2025

AFFAIRE N°2025_027_BC_10 : PROJET DE COOPÉRATION AVEC LA COMMUNE URBAINE DE SAINTE-MARIE (MADAGASCAR) - PROLONGATION DU PARTENARIAT ENTRE LE TERRITOIRE DE L'OUEST ET L'ONG LE GRET (OCTROI D'UNE SUBVENTION SUR LA PÉRIODE 2025-2026).

Le Président de séance expose :

Rappel du contexte

Par délibération du 3 octobre 2022, le Territoire de l'Ouest a décidé de relancer sa politique de coopération décentralisée avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie (CUSM) à Madagascar.

Cette initiative a été officialisée par la signature entre les deux collectivités (le 12 avril 2023) d'une convention cadre d'une durée de quatre ans (2023-2026) et du plan d'action associé.

Parmi les actions de coopération identifiées figure la problématique de gestion des déchets qui constitue la préoccupation majeure des habitants de l'île et des élus.

Le Territoire de l'Ouest s'est donc associé à l'ONG GRET pour accompagner la Commune Urbaine de Sainte-Marie dans ce projet.

L'ONG GRET est présente sur l'île depuis 2015 à travers des actions de solidarité liés à la gestion de l'eau, l'assainissement (déchets solides et assainissement liquide), la santé, l'environnement et la biodiversité.

Fin 2022, le GRET avait été lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), sur la thématique de la gestion des déchets.

Le dossier de candidature du GRET prévoyant un partenariat avec le Territoire de l'Ouest au regard de sa compétence et de son expertise en matière de gestion des déchets. Dans ce cadre, le Territoire de l'Ouest et le GRET avaient signé le 6 juin 2023 une convention de partenariat pour une durée de deux ans (2023-2024). Cette collaboration prévoyait :

- Une participation en nature du Territoire de l'Ouest avec la mise à disposition d'une ingénierie technique valorisée à 25 000 € sur 2 ans (soit une moyenne de 12 250 € par an), représentant l'équivalent de 40 jours de travail d'ETP (chargé de mission coopération, Volontaire à la Solidarité Internationale VSI, technicien déchets...);
- Une subvention en numéraire d'un montant de 25 572 € également sur deux ans permettant de participer au co-financement du plan d'action retenu.

La planification du projet prévoyait une possibilité de mobilisation du dispositif FICOL (Facilité de Financement des Collectivités Locales) à compter de 2025. Or les contraintes de financement liées aux coupes budgétaires de l'aide au développement nécessitent de décaler d'un ou deux ans la mobilisation du FICOL.

Pour permettre de pérenniser le projet et la poursuite du plan d'action prévu, il est proposé d'établir une nouvelle convention Territoire de l'Ouest-GRET de 2025 à 2026, que prévues initialement, à savoir une nouvelle contribution en nature de 25 000€ pour sur la période 2025-2026 et une contribution en numéraire de 25 000€ sur la même période.

Les dispositions prévues dans cette nouvelle convention sont les suivantes :

- étendre la durée du partenariat Territoire de l'Ouest-GRET jusqu'en 2026 ;
- Ajouter un nouveau cycle de financement pour la nouvelle période 2025-2026,
- Contribuer en nature : reconduire sur la nouvelle période 2025-2026 la mise à disposition d'ingénierie technique pour un montant valorisé à 25 000 € sur les deux années (40 jours d'ETP) ;
- Contribuer en numéraire : allouer une nouvelle subvention de 25 000 € sur 2025-2026 pour cofinancer le plan d'action à venir ;
- Mettre à jour le budget global du projet et le calendrier prévisionnel.

Ces dispositions visent à assurer la continuité du projet en s'adaptant aux contraintes de financement et la possibilité de mobiliser le dispositif Ficol à compter de 2026 ou 2027.

Bilan des actions réalisées pour la période 2023-2024

Sensibilisation à l'environnement

- Émissions radio hebdomadaires et diffusion de sketches ;
- Publications régulières sur Facebook ;
- Collage d'affiches dans les espaces publics et écoles ;
- Engagement avec des radios locales

Sensibilisation dans les écoles

- Objectif défini : 900 élèves ciblés ;
- Mise en place d'une convention avec la CISCO pour encadrer les établissements scolaires ;
- Diagnostic territorial de la gestion des déchets à Sainte-Marie : enquêtes de terrain, entretien avec les parties prenantes de la gestion des déchets, consolidation des résultats.

Concertation et plan de gestion des déchets

- Animation de réunions de concertation avec les parties prenantes pour planifier et structurer les activités de gestion des déchets sur le territoire de Sainte-Marie ;
- Réflexion collective sur le modèle économique et la pérennité de la gestion des déchets à Sainte-Marie. (à poursuivre)

Infrastructure et financement

- Identification du site de traitement des déchets à Mandraka (9 hectares) ;
- Appel d'offres de l'entreprise en charge des travaux d'aménagement du site de traitement .

Études sociales et environnementales du site de traitement des déchets

- Prestataire sélectionné et contrat négocié. (Lancement de la prestation en cours)

Logistique du ramassage plastique

- Identification du bateau ODYSSEE pour la collecte de déchets plastiques (arrivée prévue fin avril 2025) ;
- Engagement des entreprises privées (Star Entreprise) pour réduire l'usage du plastique ;
- Mise en place de campagnes d'informations locales.

Plan d'action prévu pour la période 2025-2026

Pré collecte, collecte des déchets et modèle économique

- Poursuivre l'accompagnement de la PCADDISM dans le déploiement d'un service de pré collecte des déchets dans quelques quartiers d'Ambotifotatra (investissements, formations initiales, actions de marketing, déploiement des services, etc.) ;
- Poursuivre l'accompagnement de la CUSM dans les activités de collecte des déchets ;

- Poursuivre les réflexions sur les modèles économiques et de gestion des déchets à Sainte-Marie.

Site de traitement des déchets

- Finaliser l'étude d'impact environnemental pour la mise en place du site de traitement des déchets ;
- Construire les équipements de traitement des déchets ;
- Sélectionner la structure en charge de la gestion du site de traitement et définir les modalités de partenariat avec la CUSM ;
- Initier les activités de tri et de compostage des déchets organiques.

Éducation et sensibilisation

- Confirmer l'intervention à l'école des sœurs ;
- Définir le calendrier et organiser le concours scolaire (juin 2025) ;
- Produire et diffuser des supports éducatifs pour les enseignants ;
- Organiser des séances de sensibilisation grand public et diffuser des spots radios.

Partenariats et financement

- Identifier de nouveaux partenaires privées et publiques ;
- Rechercher des financements complémentaires.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/03/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 11/03/2025.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER la prolongation du partenariat entre Territoire de l'Ouest et le GRET jusqu'au 31 décembre 2026 ;

- APPROUVER l'ajout d'un nouveau cycle de financement sur la période 2025-2026 avec l'octroi d'une subvention en numéraire de 25 000€ et d'une participation de 25 000€ en nature (sous forme de mise à disposition d'ingénierie technique) ;

- APPROUVER l'actualisation du budget et son calendrier prévisionnel ;

- VALIDER la nouvelle convention ci-annexée pour la période 2025-2026;

- AUTORISER le Président à signer la convention et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Daniel PAUSE
5ème Vice-Président